

Note de service

À : Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires

De : James H. Murta, président

Date : Le 28 septembre 2007

Objet : **Mise à jour du président au sujet des activités du Conseil d'administration**

Document 207079

À sa réunion du 19 septembre 2007, le Conseil d'administration a adopté certaines motions qui sauront intéresser les membres.

L'exigence de déposer la formule de perfectionnement professionnel continu (PPC) au début de 2008 figurant dans la Norme de qualification concernant le PPC a été annulée. Le premier dépôt doit maintenant se faire au début de 2009 pour les deux années prenant fin le 31 décembre 2008. La Direction de l'admissibilité et de la formation (DAF) aura ainsi le temps de modifier la Norme de façon à clarifier certaines définitions et exigences, à mieux tenir compte des membres qui ne pratiquent pas au Canada et à articuler des règles d'application pertinentes. On rappelle aux membres qu'ils doivent toujours satisfaire aux exigences du PPC prévues dans la Norme de qualification concernant le PPC actuellement en vigueur et conserver un registre de leurs activités de PPC, mais qu'ils ne sont pas tenus de déposer un rapport à l'égard de 2006, à moins qu'une question disciplinaire ne l'exige. Une Norme de qualification révisée sera soumise aux commentaires des membres au début de décembre.

Pour garantir que nous observons pleinement les exigences en matière de protection des renseignements personnels, le Conseil d'administration a approuvé une politique sur la collecte, l'utilisation, l'entreposage et la destruction des données de la recherche externe. Les membres participant à des projets de recherche mettant en cause des données de nature délicate seront tenus de signer des ententes de confidentialité.

Le Conseil d'administration a approuvé l'affichage sur notre site Web public de certains renseignements concernant les membres. Cela permettra aux comptables, aux organismes gouvernementaux et à d'autres parties intéressées de savoir si une personne est membre de l'Institut. Les demandes de renseignements à cet égard sont actuellement traitées par le Secrétariat.

La Direction des services aux membres (DSM) a reçu l'autorisation d'aller de l'avant pour mettre au point un programme de l'ICA sur le changement climatique. De concert avec le Secrétariat, elle élaborera un « programme vert » qui adoptera une position proactive pour atténuer les répercussions sur l'environnement des activités du Secrétariat, du Conseil

d'administration, des directions et des commissions. En outre, de l'information et des liens seront affichés sur notre site Web.

Notre ordonnance en matière de régimes de retraite a suscité beaucoup d'attention, mais il reste encore beaucoup à faire pour diffuser notre message. Le Conseil d'administration a approuvé un budget spécial pour financer un programme de relations gouvernementales afin de promouvoir l'ordonnance. Nous prévoyons que ce projet durera deux ans.

Étant donné que les activités des associations actuarielles internationales sont de plus en plus importantes pour nos membres, nous devons renforcer notre capacité d'être à la fois proactifs et réactifs. À cette fin, le Conseil d'administration a mis en œuvre une politique sur le processus d'approbation des mémoires internationaux, la Commission des relations internationales jouant un rôle clé à ce chapitre.

JHM